



## NOMINATION/CHANGEMENT/DEPART DE COMMISSAIRES AUX COMPTES - PERSONNE MORALE -

- Pouvoir 1 copie (dossier déposé par un tiers)\*
- Formulaire M3 (SARL) et M3 (SA, SAS, SNC – SOCIETE EN COMMANDITE) complété et signé

### **PIECES CONCERNANT LA SOCIETE**

- 1 exemplaire du procès-verbal +1 copie ou 2 copies certifiées conformes par le représentant légal
- 2 copies de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal et la date de parution) ou copie du journal ayant publié l'avis\*
- 1 exemplaire des lettres d'acceptation du mandat de commissaire aux comptes

### **DIRIGEANT PERSONNE MORALE**

- Extrait Kbis de moins de trois mois

### **FRAIS DE DOSSIER**

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

- 70 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement en chèque ou mandat)

Pour le greffe du tribunal

- 195,38 € ou 79,38 € si le gérant (personne physique) est l'associé unique de l'EURL ou si le président (personne physique) est l'associé unique de la SASU, à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (règlement en chèque ou mandat)

AUTRES DOCUMENTS :

\* modèle et liste des journaux, téléchargeables sur : [www.cma94.com](http://www.cma94.com)

